

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°861 désignant les membres de la commission. Des: bourses,

n°861

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local n° 996 du 16 septembre Sur la proposition du chef du service de l'enseignement p. i..

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— La commission des bourses créée par l'arrêté SUSVISÉ, est composée ainsi qu'il suit : M. le chef du service de l'enseignement p.i., président : M. le chef du service des finances, membre : M. C'arrétéro, délégué du Conseil représentatif. membre : M° » Le Ber, institutrice de 6° classe. membre : M°° Pottier, institutrice de + classe. membre : M. Gainet, instituteur de 5° classe, membre : M. Terrisse, instituteur de 2° classe. membre : M. Moussard. technicien Station radio. membre; Ml. Abdou Mohamed Bourhan, commis administratif. membre. Art. 2. — La commission se réunira au bureau de M. le chef du service des finances le vendredi 5 septembre 1950, à 16 heures. Art. os. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon